

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2019

Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal prend acte du compte de gestion établi par Monsieur DUBOIS, trésorier.

Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif, tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ, adjointe en charge des finances. Les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement cumulé de 1 236 662,08 €
- excédent net d'investissement cumulé de 8 325,33 €.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de la somme de 326 585 €, prélevée sur le montant cumulé de la section « Fonctionnement » vers la section « Investissement », pour les prévisions d'investissement 2019.

Vote du taux des taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à l'identique les taux des taxes directes locales, pour la 35^e année consécutive :

- taxe d'habitation : 13,40 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,40 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,20 %.

Vote des subventions 2019

La commission « Associations » a examiné la trésorerie de chacune des structures et a attribué les subventions en fonction des besoins et des capacités financières de la commune. Le montant total des subventions validées par le Conseil Municipal s'élève à 7 550 €.

Vote du budget primitif 2019

Vote du budget primitif en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 597 164,61 € en section « investissement » et 1 856 094,15 € en section « fonctionnement ».

Rénovation du parc de l'éclairage public :

- Passation d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée)
- Demande de subvention auprès du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher)
- Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux au titre du CRST (contrat régional de solidarité territoriale)
- Etablissement de certificat d'économie d'énergie (CEE)

Suite au diagnostic réalisé dans la commune, sur les 72 points lumineux, un devis a été établi pour le remplacement des éclairages par des Leds. Des certificats d'énergie, établis après vérification des travaux réalisés, dans le but de faire des économies d'énergie, pourront être commercialisés sur une plateforme « EMI » vers différents prestataires producteurs d'énergie. Le pays des châteaux pourrait centraliser ces certificats d'énergie émanant des communes et les déposer sur la plateforme. L'ensemble du Conseil Municipal valide ces propositions.

Aménagement de la Route de Romorantin : CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) – maîtrise d'œuvre et relevé topographique

Il s'agit d'un aménagement intercommunal (Cheverny – Cour-Cheverny). Les frais d'études sont estimés à 40 000 €, pour les deux communes. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la présentation du projet et du cahier des charges avant validation.

Jury d'assises 2020 : tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises année 2020. Trois personnes, âgées de 23 ans révolus, sont tirées au sort :

- Monsieur GAILLOT Olivier, né en 1966
- Madame HERBAULT Dominique, née en 1947
- Monsieur MARY Gérard, né en 1929.

Marché gourmand et artistique : révision de la caution

Le désistement de certains exposants, au dernier moment, met l'organisation de la manifestation en difficulté (remplacement impossible). La caution, fixée antérieurement à 20 €, est proposée à 50 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Cercle Généalogique de Loir-et-Cher (CGLC) : décryptage des registres d'état-civil de 1903 à 1942

Michelle DILAJ, secrétaire générale du Cercle, propose à la commune d'établir une convention permettant de continuer le travail de décryptage commencé en 1997 pour les registres allant de 1584 à 1902. Une participation financière de 0,18 € par acte, couvrant les frais de personnel du CGLC (une secrétaire salariée vérifie les données) et d'impression des tables, est demandée aux communes. Une estimation très approximative de 410 € a été effectuée. Une facture sera présentée, une fois par an, correspondant au travail réalisé dans l'année. L'ensemble du Conseil Municipal accepte la signature de la convention.

Affaires diverses

Sécheresse 2017 : Madame le Maire avait fait appel suite à la réponse négative initiale. Le cabinet de M. CASTANER a maintenu sa décision en invoquant plusieurs critères : si l'aléa concernant la présence importante d'argile a été reconnu sur la commune, la période concernée sur l'ensemble de l'année ne laissait pas apparaître une sécheresse anormale annuelle.

Achat d'ordinateur : il s'agit d'un PC en location-vente depuis 6 ans. Son prix de rachat est de 165 € (PC fixe, écran, onduleur).

Loge des Ruaux : 2177,10 € ont été collectés, ce qui représente 6 % du budget prévu pour sa réfection (35 285 €). La subvention versée par la Fondation du Patrimoine est de 3 528 €.

Remplacement de Madame Elodie DENIAU : Madame Delphine FEUILLOIS a commencé son contrat le 1^{er} mars. Elle est présentée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Buses et ponceaux : le Conseil des Sages a fait un état des lieux très détaillé, permettant à la commune d'anticiper certains travaux de réfection. Philippe TESSIER les remercie.

Conseil Municipal lundi 1er avril 2019 à 19 h